

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE EN CAS DE RISQUE MAJEUR -PPMS-

Consignes et informations à l'attention des élèves

Le collège s'est doté d'un PPMS en cas de risques majeurs.

Ce plan vous permettra de prendre connaissance :

- Des risques auxquels est exposée la commune de Saint-Germain-en-Laye.
- Des comportements à adopter, des actions à mener ainsi que le rôle de chacun en cas de survenue d'un risque majeur.

Ce plan est prévu pour garantir une plus grande sécurité au collège, il sera testé chaque année.

La sécurité de tous dépend du comportement de chacun.

LES RISQUES MAJEURS A ST-GERMAIN-EN-LAYE

Un risque majeur est la possibilité que se produise un événement naturel ou technique spécifique ayant des conséquences graves sur la population.

On distingue :

- **Des risques naturels**, provoqués par la nature. Le collège est concerné par le **risque mouvement de terrain** (affaissement, effondrement), et par le **risque météorologique** (neige, verglas, tempête, orages).



- **Des risques techniques**, provoqués par les activités humaines.

Le collège est concerné par les **risques transport de matières dangereuses, industriel, chimique-biologique.**



ALERTE ET FIN D'ALERTE

En cas de risque, **l'alerte** est déclenchée par le Chef d'établissement.

Un signal sonore spécifique vous alertera. Vous y entendrez le message suivant répété plusieurs fois : « *le chef d'établissement demande d'appliquer les dispositifs de confinement affichés dans les salles. Merci de suivre la procédure jusqu'à ce qu'il lève la mesure de confinement prévue au PPMs* ».

La fin de l'alerte sera donnée par le Chef d'établissement.

Un signal sonore spécifique vous alertera. Vous y entendrez le message suivant répété plusieurs fois : « *le chef d'établissement vous informe de la fin du confinement suite au PPMs. Veuillez rejoindre vos salles de classe* ».

LA MISE EN SURETE

Elle peut-être :

- **Une évacuation** en cas de mouvement de terrain vers des points de rassemblement externes.
- **Une mise à l'abri simple** en cas de risque météorologique. Se mettre à l'abri, c'est se mettre en sécurité à l'intérieur d'un bâtiment dans un espace fermé-clos.
- **Une mise à l'abri améliorée** en cas de risque chimique-toxique. Le confinement consiste à mettre en œuvre toutes les mesures permettant d'éviter que l'air extérieur ne pénètre à l'intérieur du local où le personnel est mis en sécurité.

Les moyens matériels : dans chaque lieu stratégique, une malle PPMs est à disposition. Son contenu permet la sécurisation du lieu, l'organisation de la vie, les premiers secours dans l'attente de la fin d'alerte.

Les moyens humains : tout le personnel de l'établissement contribue à la réalisation du plan ainsi que tous les élèves selon leurs compétences.

CONSIGNES A SUIVRE

Si vous entendez le signal sonore de mise à l'abri :

ECOUTEZ ET RESPECTEZ LES CONSIGNES DES ADULTES.

Ne sortez pas sauf en cas d'évacuation.

- Abrirez-vous dans les locaux prévus à cet effet.
- Si vous êtes en interclasse, récréation ou cantine, rejoindre sa salle de classe du cours suivant.

Ne téléphonez pas

- Eteignez vos portables pour laisser libre le réseau pour les services de secours.

Patientez dans le calme

- Afin d'éviter une forte consommation de CO2 et une montée des températures désagréable.

Soyez solidaires et en groupe

- Transmettez sans retard toute anomalie constatée à un adulte.
- Si possible aidez vos camarades.

LES ZONES DE MISE A L'ABRI

Il y a **4 zones de MAA** au collège :

- Au rez-de-chaussée
- Au 1^{er} étage
- Au 2^{ème} étage
- Au gymnase

Elles sont signalées par l'affiche suivante :



Pour savoir où se rendre, vous devez consulter l'affiche suivante présente dans chaque classe du collège :

LIEU D'ORIGINE	LIEU DE CONFINEMENT
SALLE 208 →	SALLE 206 SALLE 207
Dé-confinement par la rotonde	
Rassemblement : Cour du bas pour les 6 ^{ème} /5 ^{ème} : Cour du haut pour les 4 ^{ème} /3 ^{ème}	

**La réussite de ce plan dépend de votre civisme.
Merci donc de vous conformer à ces directives
pour votre sécurité et celle de tous.**